

**ANNEXE III**  
**Règlement d'examen**

# Règlement d'examen

Annexe III de l'arrêté du 25 février 2005 modifiée par l'arrêté du 22 novembre 2007

<b>Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance</b>			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
<b>Unités professionnelles</b>					
EP1 Prise en charge de l'enfant à domicile	UP1	4	CCF*	Ponctuel écrit et pratique	2 h 15
EP2 Accompagnement éducatif de l'enfant	UP2	5 <sup>(1)</sup>	CCF	Ponctuel oral (+ écrit pour la PSE)	1 h 30 <sup>(2)</sup>
EP3 Techniques de services à l'utilisateur	UP3	4	CCF	Ponctuel écrit et pratique	2 h 30
<b>Unités générales</b>					
EG1 Français et histoire- géographie	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 Mathématiques- sciences	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h
EG3 Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	

(1) : dont coefficient 1 pour la prévention santé environnement (PSE)

(2) : dont une heure pour la prévention santé environnement

\*CCF : contrôle en cours de formation